

D. N'S. N'K./A. M./28.08.85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/024 du 13/01/86
DECRET N° MTERFPPS/DGFP/DGPCE

portant Détachement de Monsieur OLEA
Lambert, Ingénieur Stagiaire des Travaux
Publics.

"REGULARISATION"

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du
3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le Décret n° 85/1423 du 17/12/85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisa-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u la Note de Service N° 0276/MTPCUH-CAB du 18 Février
1985 mettant en position de détachement Monsieur OLEA Lambert ;

D.G.B.

D.C.F.

D E C R E T E :

Handwritten signature/initials

ARTICLE 1ER.- Monsieur OLEA Lambert, Ingénieur Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics), mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics, de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat par décret n° 85/035/MTERFPPS/DGTFP/DFG du 17 Janvier 1985, est placé en position de détachement auprès de la Régie Nationale des Transports et Travaux Publics (R.N.T.P.).

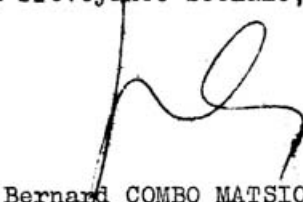
ARTICLE 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par le Budget Autonome de la Régie Nationale des Transports et des Travaux Publics(RNTP) qui est en outre redevable envers le Trésor Public de l'Etat Congolais pour la contribution de ses droits à pension.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 13 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- DGFP/DGPCE	3
- BST/DGPCE	3
- DGB	2
- DCF	2
- SGG/BC	3
- RNTP	2
- INTERESSE	1
- DOSSIER	3
- B/S	2/21

